

AFFAIRE N° 24 - Protection contre les eaux du quartier de la Rivière St-Denis - Construction du Quai Est.

H. MONDON \hat{c} une lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vais vous donner lecture du rapport en date du 26 Août 1964 de M. l'Ingénieur Conseil de la Commune, relatif à la protection contre les eaux du quartier de la Rivière Saint-Denis.

" La protection contre les eaux de la population du quartier de la Rivière St-Denis a déjà fait l'objet en 1960, d'une étude d'ensemble par le Service des Ponts & Chaussées (Bureau Technique du Plan), lequel a donné une évaluation de l'ordre de 175 millions de francs CFA de travaux et ouvrages nécessaires depuis la sortie des gorges jusqu'au Pont-Neuf de la route du littoral.

" Dans cette masse de travaux et ouvrages figure naturellement la construction du mur Quai Est depuis le barrage jusqu'au Vieux Pont (rue du Pont) soit sur 470 mètres compte tenu de l'amorce de 70 mètres déjà exécutés. Il convient d'ailleurs de préciser que c'est bien là l'ouvrage le plus urgent à réaliser, d'une part du point de vue protection dans la zone menacée, d'autre part du point de vue circulation par la création d'une voie de desserte logique et nécessaire.

" Mais la construction du quai serait insuffisante s'il n'était simultanément creusé un chenal directionnel des eaux, sensiblement médian, qu'il suffirait d'entretenir à peu de frais, notamment à la veille de la saison des pluies, afin d'éviter ou du moins réduire, les perpétuelles divagations de la rivière en cette période (exemple de la Ville de St-Lou). Ce creusement permettra d'ailleurs par un rabattement latéral des déblais, de protéger les fondations des murs de quai contre les affouillements et sans doute obtenir la stabilisation d'un lit médian pour peu que l'entretien annuel sus-indiqué soit soutenu.

" Le devis estimatif ci-annexé de 40 Millions CFA est, en conséquence, relatif aux travaux suivants :

- " - construction du mur du Quai Est ;
- " - exécution d'une voie de circulation (chaussée et trottoir) ;
- " - creusement d'un chenal médian.

" Nous préconisons également, et avec entière conviction, la désolition partielle du barrage en son milieu pour lui donner un profil en goulotte de 1m,50 à 2 mètres et une vingtaine de mètres de corde.

" Cette désolition qui paraîtra sans doute audacieuse, a pour but d'engendrer une attirance des eaux en direction du lit médian inférieur sans entraver pour autant le rôle du barrage qui est d'éviter les apports solides trop importants vers l'aval et diminuer ainsi peu à peu, voire même réduire très dangereusement le débouché des ponts.

" Comme conséquence logique, un chenal médian supérieur se creuserait et
 " se maintiendrait ainsi naturellement, les eaux étant dirigées vers le chenal infé-
 " rieur sans l'étalement actuel, cause des divagations tant à l'amont qu'à l'aval.

" La rectification du barrage, telle que nous la concevons, complétée par
 " la réfection du parafouille aval, ne reviendrait sans doute pas à plus de DEUX
 " MILLIONS C.F.A., donc une dépense minime qui, suivant l'adjudication des travaux
 " principaux, pourrait peut-être s'inscrire dans les 40 MILLIONS du devis ci-annexé."

Saint-Denis, le 26 Août 1964

L'Ingénieur T.P.E.

Signé: A. AFFRE. "

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis.

Je mets la question aux voix ./.

LE MAIRE : Je vous donne également ci-après lecture du devis estimatif des travaux établi par notre Ingénieur Conseil :

DEVIS ESTIMATIF SOMMAIRE

" - Longueur totale depuis la digue jusqu'au pont Vieux.....	540 m.
" - Longueur du mur de quai en partie reconstruit à l'amont.....	70 m/
Reste à construire	<u>470 m.</u>
1 - <u>Déviation du courant à l'amont :</u>	
- 15 j. de bulldozer D.8 à 70.000. F.....	1.050.000.
2 - <u>Déblais d'emplacement du mur de quai et fouilles pour semelles de fondation :</u>	
- Déblais ordinaires 1000 m ³ à 500.F.....	500.000. F.
- Déblais avec usage d'explosifs :	
500 m ³ à 1.500. F.....	<u>750.000. F.</u>
	1.250.000.
3 - <u>Béton pour semelles de fondations :</u>	
- Béton immergé 560 m ³ à 10.000.F.	5.600.000.
4 - <u>Béton cyclopéen pour massifs :</u>	
- Corps de mur de quai et épis :	
2.500 m ³ à 8.000. F.....	20.400.000.
5 - <u>Maconnerie ordinaire :</u>	
- parement de mur de quai et parapet :	
800 m ³ à 5.000. F.....	4.400.000.
6 - <u>Remblaiement à l'arrière du mur de quai :</u>	
- apport de matériaux tout venant de rivière :	
1.500 m ³ à 1.000. F.....	1.500.000.
7 - <u>Chaussée et trottoirs :</u>	
- exécution de chaussée en enrobés et trottoirs avec bordures : 540 m ² à 7.000. F.....	3.780.000.
8 - <u>Creusement d'un chenal médian avec rabattement latéral des déblais contre murs de quai respectifs :</u>	
- 30 j. de bulldozer D.8 à 70.000.F.....	2.100.000.
TOTAL.....	<u>40.080.000.</u>

L'ordre de grandeur de 40 MILLIONS C.F.A. doit être retenu.

Saint-Denis, le 26 Août 1964.

L'Ingénieur T.P.E.

Le Maire : Messieurs, il s'agit là d'un dossier assez long dont je vous demande de prendre connaissance. Si vous êtes d'accord pour adopter le rapport de M. AFFRE nous demanderons une subvention et une inscription au F.I.D.O.M. Je vous signale qu'il s'agit là de travaux de protection générale.

Le Maire fait circuler le dossier parmi les Conseillers.

M.FORT ayant fait observer que le prix de 70.000. F. par jour paraît élevé pour la location d'un cater-pillar, le Maire précise qu'une seule offre a été faite à la Municipalité du fait que le paiement de la facture de location ne pourrait intervenir que l'année prochaine, après le vote du budget primitif 1965. Cependant si M.FORT peut obtenir des prix inférieurs, la Municipalité ne demanderait pas mieux...

M. REYDELLET signale également que plusieurs demandes ont été adressées à divers entrepreneurs possédant des cater-pillars mais qu'aucun d'eux n'a accepté d'être payé à longue échéance...

Le rapport de M.AFFRE est donc adopté à l'unanimité, mais il est cependant admis que M.FORT s'inquiètera de la question et transmettra éventuellement au Maire toute offre plus intéressante qui pourrait lui être faite.